

LA FERTÉ ALAIS ESSONNE

DATE DE CONVOCATION 18 JANVIER 2024 DATE D'AFFICHAGE 18 JANVIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 27 Présents: 16 Votants: 23

OBJET

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

Pour: 23
Contre: 0
Abstention: 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents: Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Stéphanie MARTINS VIANA, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Agostino MUZZIN, Charlène METAUT, Léa PHALIPPOUX.

<u>Étaient absents excusés</u> : Donne pouvoir à :

HUMBERT Guy Charles PELAGE Alexa SHEPS Mickaël SOUEDET Alain

BOCQUILLON Fleurine MARTINS VIANA Stéphanie

PERTHUIS Laurent SHEPS Ariel CAYSAC Julien HERLIN Claire

PYRKA Marie MORVAN Mariannick ARAMINTHE Caroline PHALIPPOUX Léa

Était (ent) absent (es) :

CHENU Laure - LESAGE Ghislaine - CHOUPAY Stéphanie - LESAGE Gilles

DELIBERATION

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie afin de palier au décalage de trésorerie,

CONSIDERANT le projet de la Caisse d'Epargne Ile de France,

CONSIDERANT que c'est à l'Assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

CONSIDERANT la volonté d'anticiper le bon équilibre du prochain exercice budgétaire 2024, avec un futur besoin de financement identifié,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE la souscription d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France.

ADOPTE le plan de financement à prévoir comme suit :

Ligne de trésorerie de 1 143 000 € (un million cent quarante-trois cent mille euros) Durée de 4 mois maximum, à compter du 30 janvier 2024.

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an sus les présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire, Mariannick MORVAN